



Troisième jour du Pic de pollution : il y a urgence à agir.

L'épisode de pollution atmosphérique se poursuivra vendredi, pour le troisième jour consécutif. La Ville de Paris reconduira donc sa mesure de gratuité du stationnement résidentiel et mettra en place la gratuité des services Vélib et Autolib pour la journée. Elle demande également au Préfet de Police de prendre trois mesures relatives à la circulation. La Ville de Paris affirme plus que jamais l'urgence sanitaire à agir face à la pollution.

L'épisode de pollution atmosphérique aux particules se poursuivra demain, pour le troisième jour consécutif. En conséquence, la Ville de Paris maintiendra vendredi sa mesure de gratuité du stationnement résidentiel. L'abonnement à la journée au service Vélib et la première heure d'utilisation d'Autolib pour les nouveaux abonnés « prêt à rouler » seront gratuits.

Des messages de prévention continueront également à être diffusés sur les panneaux lumineux municipaux et sur le site internet paris.fr, afin d'inciter les personnes fragiles à limiter leurs activités durant toute la durée de cet épisode de pollution.

Conformément au nouvel arrêté interministériel relatif à la gestion des pics de pollution permettant d'agir plus rapidement, la circulation alternée peut désormais être remplacée par des interdictions de circuler pour les véhicules les plus polluants (selon la nouvelle classification des vignettes Crit'air), de façon graduée et progressive selon l'évolution du pic de pollution. Ainsi, la Ville de Paris demande au Préfet de Police de prendre trois mesures relatives à la circulation en Ile-de-France :

- le contournement de l'Ile-de-France par les poids-lourds de transit ;
- la réduction de la vitesse maximum autorisée sur les grands axes,
- l'interdiction de circuler pour les véhicules non classés (immatriculés avant 1997, ne pouvant bénéficier de vignette Crit'air) et les véhicules classés Crit'Air 5 (véhicules diesel uniquement, voitures et camionnettes d'avant 2001, poids lourd d'avant 2006)

L'Exécutif municipal appelle tous les Parisiens à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...). Alors que le pic de pollution entre dans sa troisième journée, ces mesures sont plus que jamais nécessaires et urgentes.

La Ville de Paris rappelle également que dès le 15 janvier 2017, les certificats qualité de l'air seront obligatoires pour circuler dans Paris, et les véhicules non classés (ne pouvant bénéficier de vignette Crit'air) seront interdits de circuler entre 8h et 20h les jours de semaine. Pour obtenir votre certificat qualité de l'air : www.certificat-air.gouv.fr. Hier, près de 12 000 personnes ont fait l'acquisition de cette vignette. Des contrôles pédagogiques de polices seront réalisés aujourd'hui et demain pour intensifier ce mouvement. Tous les automobilistes circulant à Paris doivent s'équiper avant la fin de l'année.

Contact presse : 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr